

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 12 JANVIER 2015

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 12 janvier 2015, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, madame Carole Lévesque, monsieur Rémi Bécharde et monsieur Ghislain Duquette.

Madame Josée Michaud est absente.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

01-01-2015

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

02-01-2015

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE DÉCEMBRE 2014

Après lecture du procès verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014, de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2014, les élus confirment que ces derniers sont conformes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les procès-verbaux de décembre 2014 soient acceptés tel que rédigés.

03-01-2015

SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE LA POCATIÈRE – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Pocatière adopte les prévisions budgétaires du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière pour l'année 2015 de 567 397\$, représentant ainsi la part de la municipalité, soit 129 991\$.

04-01-2015

MUSÉE FRANÇOIS-PILOTE – SOUSCRIPTION ANNUELLE

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ACCORDER un montant de 100.00 \$ à titre de membre corporatif du Musée François-Pilote.

05-01-2015

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 530, CHEMIN DES SABLES EST

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure sur le terrain identifié au lot 473P, situé au 530, chemin des Sables Est ;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation municipale la façade d'un terrain doit avoir 50 mètres;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le terrain ici concerné ne possède que 42.73 mètres de façade;

CONSIDÉRANT QU'il manque 7.27 mètres pour être conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 18 novembre 2014 afin d'en discuter;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, accepte la demande de dérogation mineure sur le lot 473P sis au 530 chemin des Sables Est.

06-01-2015

RENCONTRE PHOTOGRAPHIQUE DU KAMOURASKA - EDITION 2015

CONSIDÉRANT la demande du Centre d'art du Kamouraska, datée du 28 novembre 2014, sollicitant la participation de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à la 7^e édition de la Rencontre photographique du Kamouraska, à titre de municipalité-hôte d'une exposition extérieure;

CONSIDÉRANT QUE pour l'édition 2015, l'exposition diffusée dans notre municipalité présentera des photographies entièrement réalisées chez nous, puisque les photographes se sont vus attribuer une municipalité.

CONSIDÉRANT QUE l'implication financière demandée pour mener à bien ce projet est de 600\$ pour chaque municipalité-hôte.

CONSIDÉRANT QUE l'exposition sera d'une plus grande qualité que celle de l'an passé par le choix des matériaux qui seront mieux adaptés pour la présentation des photographies.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière renouvelle son implication pour la 7^e Rencontre photographique du Kamouraska;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise Mme Sylvie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière, à faire parvenir un chèque au montant de 600\$ au Centre d'art de Kamouraska;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière organise, en collaboration avec le Centre d'art du Kamouraska et le photographe attiré, un évènement à la halte routière municipale au cours de la saison estivale de 2015.

07-01-2015

OFFRE POUR EMPRUNT PAR BILLETS

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale** pour son emprunt par billets en date du 21 janvier 2015 au montant de 231 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 241 et 242. Ce billet est émis au prix de **98,144** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

20 200 \$	2.00 %	21 janvier 2016
20 800 \$	2.15 %	21 janvier 2017
21 500 \$	2.25 %	21 janvier 2018
22 100 \$	2.35 %	21 janvier 2019
147 000 \$	2.45 %	21 janvier 2020

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

08-01-2015 EMPRUNT PAR BILLETS POUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N^{os} 241 ET 242

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière souhaite emprunter par billet un montant total de 231 600 \$:

Règlements d'emprunt n ^{os}	Pour un montant de \$
241	142 300 \$
242	89 300 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière aura, le 19 janvier 2015, un montant de 231 600 \$ à renouveler sur un emprunt original de 702 100 \$, pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 241 et 242;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 231 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 241 et 242 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire trésorière ;

QUE les billets soient datés du 21 janvier 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	20 200 \$
2017	20 800 \$
2018	21 500 \$
2019	22 100 \$
2020	22 800 \$ (à payer en 2020)
2020	124 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la Paroisse de Ste-Anne-de-la-Pocatière émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 janvier 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 241 et 242, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de la Paroisse de Ste-Anne-de-la-Pocatière emprunte 231 600 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets, pour un terme additionnel de 2 jours au terme original vertu des règlements numéros 241 et 242.

09-01-2015

RURALYS – ADHÉSION 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ADHÉRER à Ruralys en tant que membre pour 2015 au coût de 70\$.

10-01-2015

**SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LES SENTIERS DE RAQUETTE ET
L'UTILISATION DU SITE DU « BOISÉ BEAUPRÉ »**

CONSIDÉRANT QUE le projet de circuits de raquette initié par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière consiste à créer deux boucles d'une longueur approximative de 2 kilomètres et de 5 kilomètres, dont les points de départ et d'arrivée seront le site du Boisé Beaupré, appartenant à la Ville de La Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE les élus de Ville de La Pocatière ont accepté la demande de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière portant sur les sentiers de raquette et l'utilisation du site du « Boisé Beaupré »;

CONSIDÉRANT QU'une utilisation plus importante du site du « Boisé Beaupré » permettra de mieux le faire connaître et qu'ainsi, un plus grand nombre possible de nos concitoyennes et concitoyens pourront en profiter;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a passé une entente avec les propriétaires privés concernés sur leurs territoires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière prend en charge tous les éléments de signalisation et de sécurité requis relatifs aux circuits de raquette;

CONSIDÉRANT QUE l'entente engage la Ville de La Pocatière à avoir en règle une police d'assurance de responsabilité civile adéquate pour la saison de raquette, dégageant la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière de toute responsabilité liée à un incident ou un accident pouvant survenir sur la propriété de la Ville de La Pocatière;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la directrice municipale, Mme Sylvie Dionne, signe l'entente proposée entre la Ville de La Pocatière et la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière concernant les sentiers de raquette et l'utilisation du site du « Boisé Beaupré »;

QUE le plan de signalisation soit présenté à la Ville de La Pocatière pour la portion des circuits de raquette située sur le site du « Boisé Beaupré »;

QUE les employés municipaux de Sainte-Anne-de-la-Pocatière aménagent les sentiers de raquette, élaguent quelques portions de sentiers, préparent la signalisation et en fassent l'installation.

11-01-2015

**ADOPTION DE LA LISTE ET DES COÛTS ESTIMÉS DES PROJETS D'INTERVENTION EN
COURS D'EAU POUR L'ANNÉE 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière appuie les travaux d'entretien et/ou d'aménagement sur les cours d'eau «Dionne» et «Branche 10 de la rivière St-Jean» prévus par la MRC et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus aux cours d'eau «Dionne» et «Branche 10 de la rivière St-Jean» en 2015.

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux.

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions.

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

12-01-2015 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 320 – CIRCULATION ET STATIONNEMENT**

AVIS DE MOTION est, par la présente donné par le conseiller Rémi Béchar, à l'effet qu'il sera soumis à une prochaine séance un règlement qui portera le n° 320, concernant la circulation et le stationnement, reprenant les règlements n^{os} 280 et 282, pour l'ajout d'un article afin de réglementer la surveillance en milieu résidentiel lors du passage du souffleur à neige.

13-01-2015 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 321 – RÉMUNÉRATION DES INSPECTEURS AGRAIRES**

AVIS DE MOTION est, par la présente donné par le conseiller Philippe Roy, à l'effet qu'il sera soumis à une prochaine séance un règlement qui portera le n° 321, abrogeant le règlement n° 229 visant à déterminer la rémunération des inspecteurs agraires.

14-01-2015 **PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil approuve les prévisions budgétaires de Trans-Apte inc. pour l'année 2015 et accorde sa contribution financière annuelle au montant de cinq mille six cent quatre-vingt-quatorze dollars (5 694.00 \$).

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

- ⇒ Escadron 761 – Campagne de souscription annuelle.
- ⇒ Gala Reconnaissance du Monde agricole.
- ⇒ École Polyvalente La Pocatière – La course Mon Défi 2015.

15-01-2015 **CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION ANNUELLE ESCADRON 761**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE contribuer financièrement à la formation des cadets et cadettes de l'Escadron 761, région du Kamouraska, pour un montant de soixante-dix (70\$) dollars.

16-01-2015 **ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE – LA COURSE : MON DÉFI 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

D'APPORTER notre contribution financière de 70 \$ à la Fondation de la Polyvalente de La Pocatière pour leur activité «La course : mon défi 2015» qui se tiendra le samedi 31 mai 2015 dans les rues de La Pocatière.

Madame Carole Lévesque se retire de cette décision car elle est membre de la fondation.

17-01-2015

GALA RECONNAISSANCE DU MONDE AGRICOLE

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'accorder un montant de 250\$ au Gala Reconnaissance du monde Agricole.

18-01-2015

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant de 216 667.11 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

 ...

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

19-01-2015

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20 h 53.

Rosaire Ouellet, maire

Sylvie Dionne, secrétaire-très.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

COMPTES À PAYER AU 12 JANVIER 2015

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	<i>DÉCEMBRE</i>	25 313.27 \$
JF Roussel	<i>Location de tracteur-décembre</i>	1 379.70 \$
Entreprise Denis Lemieux	Entr.ménager- décembre	385.17 \$
Entreprise Denis Lemieux	Produit ménager	36.74 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	466.80 \$
Bell Canada	Administration	330.18 \$
Bell Mobilité	Urbanisme	69.45 \$
Servlinks Communication	Hébergement	87.33 \$
SSQ, société d'assurance	Assurances collectives - déc.	1 147.48 \$
Visa Desjardins	Frais registre foncier	17.00 \$
Compagnie Chemins Fer	Fact. Octobre-novembre	1 716.00 \$
Postes Canada	Ajustement	10.58 \$
Auberge Cap Martin	Conférence matinale-9 décembre	251.50 \$
Sébastien Tirman	Frais déplacement	48.27 \$
Benoît Chamberland	Frais déplacement - Téléphone	166.60 \$
Rosaire Ouellet, maire	Frais dépl. - 1 octo.au 31 déc.2014	162.00 \$
Petite Caisse	Factures payées par petite caisse	197.45 \$
Revenu Québec	Déductions à la Source	6 185.78 \$
Revenu Canada	Déductions à la Source	2 609.25 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		40 580.55 \$
DÉPENSES COURANTES		
LEVESQUE GILLES		57.00 \$
LES EDITIONS JURIDIQUES		94.50 \$
SERVICES SANITAIRES ROY		608.91 \$
LE PLACOTEUX		336.88 \$
JULES PELLETIER INC.		160.97 \$
PROFIX DE L'EST INC		82.21 \$
FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE		28.00 \$
PG SOLUTIONS INC.		6 174.16 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC		15.99 \$
SIGNALISATION LEVIS INC		251.69 \$
LES PETROLES B OUELLET		3 533.76 \$
AGRO ENVIRO LAB		453.00 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD		378.46 \$
GROUPE DYNACO		3 442.42 \$
BOULANGERIE LA POCATIÈRE		32.00 \$
LOCATION J C HUDON INC		200.14 \$
MEGALITHE INC.		515.22 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE		14.89 \$
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE		34.44 \$
ARPENTAGE CÔTE DU SUD		1 644.14 \$
PNEUS LEVESQUE		284.43 \$
VILLE DE LA POCATIÈRE		330.16 \$
GARON, LEVESQUE, GAGNON NOTAIRES		3 593.88 \$
BUROPLUS LA POCATIÈRE		329.84 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE		900.64 \$
PROPANE SELECT		901.09 \$
CARREFOUR DU CAMION R.D.L.		509.89 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP		3 606.37 \$
MACPEK INC.		290.25 \$
APSAM		180.00 \$
GROUPE DE GEOMATIQUE AZIMUT		86.23 \$
BELL MOBILITE		69.45 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER		858.00 \$
ALIMENTATION COOP LA POCATIÈRE		545.79 \$
MRC DE KAMOURASKA		16 720.29 \$
POSTES CANADA		274.18 \$
QUÉFLEX		249.92 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RESIDUELLES		119 472.20 \$
SEL WARWICK		8 705.54 \$
GROUPE ULTIMA INC.		16.00 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES		45.68 \$
VIRGIN MOBILE CANADA		57.95 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		176 086.56 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		216 667.11 \$